



Police

GBH



Qu'est-ce que c'est ?

Le GBH est un médicament qui était utilisé jadis dans le domaine de l'anesthésie et qui revient maintenant dans le milieu des noctambules, et ce, à cause de ses effets.

A quoi ressemble cette drogue ?

Le GBH se présente sous la forme d'un liquide visqueux incolore, inodore et ayant un léger goût salé.

Ce produit est généralement conditionné pour la vente, dans un genre de petite éprouvette en verre d'environ 8 cm de long et environ 1cm de large ou bien dans une petite fiole en plastique de plus ou moins 5cm de long et environ 1 cm de large.

Le mode de consommation

Le GBH est le plus souvent mélangé à une boisson.

Les effets recherchés

Ce sont les propriétés euphorisantes et amnésiantes qui sont recherchées par les consommateurs de ce produit.

Le GBH est également connu pour supprimer temporairement toute volonté. C'est pourquoi il est parfois ajouté dans des boissons à l'insu de certaines personnes qui par ce fait, deviennent dans la plupart des cas des victimes d'abus sexuels.

Est-ce dangereux ?

Lorsqu'une trop grande dose de GBH est ingérée, des problèmes d'ordre physique sont possibles: hyperactivité, sensibilité augmentée, perturbation du rythme cardiaque et respiratoire peuvent conduire à des évanouissements, au coma et même à la mort.

Les effets dangereux du GBH sont renforcés par la prise d'alcool ou d'autres drogues.

En cas d'urgence

- Placer le consommateur dans un endroit calme et sécurisant.
- Faire immédiatement appel à une assistance médicale en signalant le type de drogues que la personne a consommé.

Conduite d'un véhicule

La conduite d'un véhicule sous l'influence de certains stupéfiants est interdite par la loi du 16/03/1999.

Cette loi permet à la Police de soumettre le conducteur à une série de tests.

- 1) Le conducteur sera soumis à une "batterie de tests standardisés"; c'est une description des signes extérieurs montrant l'influence de drogues mais c'est aussi la réalisation d'exercices d'équilibre et de coordination.
- 2) Si la "batterie de tests standardisés" fait soupçonner l'influence de drogues, on passe à un prélèvement d'urine qui est directement analysé.
- 3) Lors d'un résultat positif au test d'urine, une prise de sang sera effectuée. Cette dernière est considérée comme preuve en justice.

Outre une éventuelle condamnation à une peine de prison allant d'un mois à deux ans et/ou d'une amende de 200 à 2000 € (x 5,5) et un éventuel retrait de permis de conduire, le conducteur se verra, dans tous les cas, interdire immédiatement la conduite de son véhicule pour une période de 12 heures et sera tenu de payer les frais liés aux tests.

La loi du 16-03-68 et plus précisément l'art. 35 interdit à un chauffeur, qui se trouve en état d'ivresse ou dans un état analogue résultant notamment de l'emploi de drogues ou de médicaments, de conduire un véhicule.